Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale
HÉRAULT

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
24 JUIL. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

ARRÊTÉ

ARRETE N°2025-A-061 MODIFIANT L'ARRETE N°2025-A-046 ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL AVEC EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2025

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment son article 6-2° ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

VU l'arrêté n°2024-A-083 établissant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie d'examen professionnel au titre de la promotion interne 2024 ;

VU l'arrêté n°2025-A-045 établissant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au choix au titre de la promotion interne 2025

VU l'arrêté n°2025-A-046 établissant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial par voie d'examen professionnel au titre de la promotion interne 2025 ;

CONSIDERANT

L'arrêté n°2025-A-046 du 2 juin 2025, établissant la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial par voie d'examen professionnel au titre de la promotion interne est entaché d'une erreur matérielle : un agent a été inscrit par erreur sur la liste d'aptitude figurant dans l'arrêté n°2025-A-045, relatif à la promotion interne au choix pour le même grade

L'arrêté n°2025-A-060 procède à la rectification de cette erreur en retirant l'agent concerné de la liste d'aptitude établie par l'arrêté n°2025-A-045.

Le présent arrêté vise donc à corriger l'arrêté n°2025-A-046 en intégrant l'agent à la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial par voie d'examen professionnel, au titre de la promotion interne 2025.

ARRÊTE :

Article 1er : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie d'examen professionnel au titre de la promotion interne 2025 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 2 juin 2025 :

Nom Prénom	Collectivité	Date limite validité
CARMONA Adolfo	SICTOM PEZENAS-AGDE	02/06/2027
COCQUELET Thomas	CTE COMM DU GRAND PIC SAINT LOUP	02/06/2027

JAMBAQUE Christophe	CTE COMM SUD-HERAULT	02/06/2027
MIQUEL Philippe	SICTOM PEZENAS-AGDE	02/06/2027

Article 2 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie d'examen professionnel au titre de la promotion interne est renouvelée et fixée comme suit :

Nom Prénom	Collectivité	Date limite validité
PELLICER Christophe	MARAUSSAN	03/07/2025

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault, affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) et sur le site internet de l'établissement.

Fait à Montpellier,

Le 10/07/2025

Le président du CDG 34,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE L'HÉRAULT

Philippe VIDAL

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
24 JUIL. 2025
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 10/07/2025 et de sa publication le 10/07/2025.